

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

000033

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de l'année 1977, la Municipalité a bénéficié du Ministère de l'Intérieur d'une subvention de 300 000 F représentant 10 % d'un coût des travaux de 3 000 000 F. Ces travaux concernaient les opérations suivantes :

- amélioration des ressources gravitaires
- liaison Bretagne/Bois de Nefles.

Or, il s'est avéré que les études de ces deux opérations ne pouvaient être entreprises dans l'immédiat et que des améliorations apportées sur certains réseaux existants seraient plus justifiées, à savoir :

- amélioration du refoulement de la Montagne
 - amélioration lavage des filtres à Bellepierre
 - amélioration refoulement de l'Hôpital
 - canalisation Sainte-Clotilde Patates à Durand
 - stabilisateur de pression à Lacroix
 - Protection du captage de la Bretagne
-
- amélioration du traitement à Bellepierre les Hauts
 - réfection des conduites Couderc et Cressonnière
 - amélioration de la distribution à Saint-François
 - refoulement du réservoir Reydellet
 - conduites à la Grande Chaloupe.

La CGE et la DDE ont été chargées de procéder aux études et d'établir les avant-projets.

Le montant des travaux s'élèverait à 3 000 000 F et sera financé de la façon suivante :

- subvention M. I.....	300 000 F
- emprunt C. D. C.....	<u>2 700 000 F</u>
	3 000 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver les avant-projets qui vous sont présentés
- de m'autoriser à solliciter de Monsieur le Préfet le transfert de la subvention du Ministère de l'Intérieur sur ces opérations.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. TESSIER - Après un examen rapide de ce dossier, je suis surpris de voir à quel point le devis a été établi d'une façon aussi sommaire.

Je m'étonne également de la terminologie employée par la CGE, qui souvent, parle de "bricolage des travaux exécutés avant eux". Il leur arrive même de mettre en cause les travaux réalisés par l'EDF, notamment en ce qui concerne l'électricité. J'ai d'ailleurs relevé la phrase suivante : "l'installation électrique actuelle est non réglementaire et peut être même considérée comme dangereuse". J'estime que de pareilles affirmations sont graves et nécessitent la mise en présence de la CGE et de l'EDF, pour savoir où nous en sommes exactement. Nous ne pouvons mettre en jeu une telle somme. Je pense que la CGE savait qu'il y avait 3 millions de disponible, elle nous a présenté un devis pour 3 millions. Je suis contre cette procédure. Un appel d'offres aurait dû être lancé pour cette affaire. Il faudrait réviser le contrat qui nous lie avec la CGE et éviter qu'elle agisse par intermédiaire.

LE MAIRE - Nous avons demandé à la CGE d'apporter des modifications, elle nous a présenté un devis.

Je voudrai vous signaler, par ailleurs, que ce ne sera en aucun cas la CGE qui réalisera les travaux. Elle ne représente qu'un bureau d'études et ne fait que le devis approximatif.

M. TESSIER - Mais il n'existe aucun devis détaillé.

LE MAIRE - Nous vous présentons un avant-projet et il n'y a pas lieu d'établir un devis détaillé.

M. TESSIER - Pourtant dans le dossier qui m'a été fourni par les services de la Mairie, il était noté "marché à passer avec la CGE".

LE MAIRE - Un appel d'offres sera lancé et aucun marché ne sera passé avec la CGE.

Je vous fais remarquer que le "conflit" qui existe (si conflit il y a) entre la CGE et l'EDF ne nous regarde nullement. C'est un problème qui se règle entre eux. Nous n'avons pas à prendre parti, à relancer la polémique comme vous avez l'air de vouloir le faire.

M. TESSIER - Je ne veux en aucun cas relancer la polémique mais je constate tout simplement que pour l'EDF, il ne s'agissait pas de refaire les travaux mais d'apporter des améliorations. Pour la CGE, les installations électriques sont mauvaises voire dangereuses. Cela me surprend.

LE MAIRE - Je ne vois pas la raison de votre surprise puisque vous êtes technicien en la matière. Nous n'avons pas à prendre parti.

M. TESSIER - Je ne pose que la question.

LE MAIRE - Chacun est libre de porter son appréciation. Cependant, nous n'avons pas à entrer dans le conflit qui oppose la CGE et l'EDF.

M. TESSIER - C'est une critique de la CGE.

LE MAIRE - Vous ne devez défendre ni la CGE, ni l'EDF.

M. TESSIER - Je me fais l'interprète des contribuables.

M. GERARD - Les modifications proposées apporteront sans aucun doute des améliorations dans la distribution dans les secteurs de Bellepierre et du Bûlé.

LE MAIRE - Nous avons un très grand nombre d'abonnés et il est certain qu'il y aura toujours des problèmes dans tel ou tel secteur.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

AD
Saint-Denis, le 27 avril 1978
Pour le Préfet
Le secrétaire Général

Signé P. MAGNIEA

ADOPTE A LA MAJORITE

(M. TESSIER s'étant abstenu)

*le Directeur des Finances et
des collectivités locales
pour copie certifiée conforme
le chef de bureau délégué
J. LACOSTE*